



## Litige concernant montre garantie

Par **sophie**, le **11/08/2008** à **15:36**

Bonjour,

Je me permet de vous écrire car j'ai acheté une montre de marque clyda il y a 1 an et qui était garanti 2 ans aujourd'hui je rapporte ma montre au vendeur car elle a pris l'eau juste en passant la main sous l'eau alors que derrière il est indiqué water resistant 3 atm donc 30 mètres ils me disent que non cela veut dire que la montre n'est pas étanche mais je trouve qu'il se foutent du monde si la montre n'est pas étanche alors il ne faut rien inscrire derrière et là c'est sûr je ne serais pas allée dans l'eau, ceci est de la pure escroquerie .Il y en a marre de toutes ces garanties qui ne fonctionnent pas quand vous les utilisez .C'est pourquoi je viens vers vous afin de savoir vers quelles associations de consommateurs par exemple puis je faire appel car je tiens vraiment à cette montre et qu'il faut arrêter d'abuser des clients .????  
Merci beaucoup pour votre réponse